

Comment un patron abolit le chômage

Christian Barsoc, *Rouge* n°1616, 14 décembre 1994

Le fameux rapport Minc a été préparé au Commissariat au Plan, à partir de diverses contributions. On avait pu se faire, grâce à *Libération*, une petite idée de ce que les hauts fonctionnaires consultés avaient derrière la. Mais ce groupe comprenait aussi des patrons, dont Pierre Guillen, vice-Président de l'UIMM, qui n'est donc pas n'importe qui au sein du CNPF.

Fidèle aux meilleures traditions du journalisme d'investigation, nous avons pu nous procurer sa contribution intitulée « Le travail différencié ». Cette note, assortie d'un projet de loi, est absolument démente, et le plus simple est d'en produire d'abondants extraits. L'idée de base est simple : pour tenir compte de l'évolution de la société,

Voilà donc ce qu'ils ont derrière la tête : un monde de salariés atomisés et corvéables selon le bon vouloir des entreprises. La prouesse de ce texte est que le mot de salaire n'est jamais prononcé, mais cela après tout ne doit pas surprendre : faire sauter toute législation sur la durée du travail, c'est aussi faire sauter tout repère sur le salaire. Lumineuse leçon de choses ! Mais il y a autre chose d'intéressant dans ce texte, au-delà de son infinie vulgarité, c'est la manière dont il cherche à utiliser et à retourner l'idéologie de la libre activité, en se réclamant des aspirations individuelles, et du postulat selon lequel le plein emploi n'aurait plus de sens aujourd'hui. Toutes ces idées sont dans l'air, elles ne sont pas complètement fausses, elles représentent un enjeu du débat social et peuvent « tomber » d'un côté ou de l'autre. Tout cela, au bout du compte, n'est pas vraiment nouveau, et c'est pourquoi nous opposons terme à terme la loi à la dérégulation, la réglementation collective au « libre » contrat individuel. Les élucubrations de Guillen nous permettent au moins de nous rappeler le contenu de classe de cette opposition radicale.